

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 mars 2023

BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR - (N° 643)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS458

présenté par

Mme Dogor-Such et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à supprimer l'article premier de ce texte.

En effet, les départements étant déjà en charge de ce sujet, il n'est pas de bonne politique d'affirmer que l'on se préoccupe mieux des gens en s'en éloignant. Plus nous parlons collectivement de déconcentration et de décentralisation et plus les politiques publiques se centralisent. Les départements gèrent aujourd'hui ce sujet de l'accompagnement de nos aînés, il serait bon de mieux considérer leurs administrations et leurs élus.